

## Synthèse générale

La synthèse des principaux résultats de l'enquête s'articule autour de cinq axes constituant les principales grilles d'analyse privilégiées :

### **I- Profil sociodémographique et mobilité géographique des MRE.**

La présente enquête s'est intéressée à la structure par sexe et par âge des chefs de ménage migrants enquêtés, à leur état matrimonial et leur accompagnement ou non par leur conjoint, à la mixité de leur mariage, à leurs liens de parenté et à leurs structures familiales.

La structure par sexe des MRE chefs de ménage est constituée de 94,1% d'hommes contre 5,9% seulement de femmes.

La répartition par sexe de l'ensemble des marocains résidant à l'étranger enquêtés (y compris les membres du ménage) fait ressortir une certaine tendance à la parité entre hommes et les femmes (54,6% pour les hommes et 45,4% pour les femmes). Mais, les flux migratoires marocains à destination des pays d'accueil sont appelés à connaître plus de mixité en raison notamment de la féminisation croissante de la population active.

L'âge moyen actuel des chefs de ménage migrants enquêtés est de 42,3 ans et reflète une pyramide des âges essentiellement répartie entre 30 et 60 ans. Cependant, l'âge moyen à l'émigration a plutôt tendance à s'élever. Il était de 20 ans dans les années 60, de 23 ans dans les années 80 et de 28 ans dans les années 2000. Ce recul s'explique par le niveau de formation de ces émigrés. La proportion des migrants chefs de ménage âgés de 60 ans et plus s'élève à 8,5%.

Si au moment du départ à l'étranger 82,1% de ces migrants avaient moins de 30 ans, au moment de l'enquête ils dépassaient dans leur majorité la trentaine: près de neuf dixièmes (88%) ont 30 ans et plus, et un peu plus de cinq dixièmes (53,8%) ont au moins 40 ans.

L'enquête relève que plus de la moitié (63,7%) avait émigré à l'étranger il y a au moins 15 ans et environ le tiers (36,2%), résidait à l'étranger il y a moins de 15 ans, dont sept sur dix ont une ancienneté migratoire inférieure à 5 ans, c'est-à-dire qu'ils ont émigré après 2000. Autrement dit, un quart des enquêtés ont émigré récemment.

En s'intéressant à l'ensemble de la communauté marocaine résidant à l'étranger, on constate qu'elle se caractérise par sa jeunesse. Elle a un âge moyen de 26,3 ans (27,7 ans pour les hommes contre 24,7 ans pour les femmes). Selon les groupes d'âges fonctionnels, les MRE se répartissent à raison de 68,2% pour les 15-59 ans (avec 68,8% pour les hommes et 67,4% pour les femmes) et 29% pour les moins de 15 ans (avec 26,9% pour les hommes et 31,5% pour les femmes).

Selon leur état matrimonial, 85,6% des chefs de ménage migrants sont mariés au moment de l'enquête, 11,4% sont des célibataires, 2,2% sont des divorcés et 0,8% sont des veufs. La ventilation de l'ensemble des migrants marocains résidant à l'étranger âgés de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et l'âge, montre qu'une proportion importante de la population migrante des deux sexes est mariée (62,9%), 35,4% sont des célibataires, 1,1% sont des divorcés et 0,6% sont des veufs.

Pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés ayant au moins un conjoint, 11% ne vivent pas avec ce dernier contre 89% qui vivent avec lui dans le pays d'accueil.

Ces modes de vie atypiques (mariés ne vivant pas ensemble) sont les plus fréquents parmi les migrants chefs de ménage résidant actuellement en Espagne et en Italie avec respectivement 22,8% et 15% qui ne vivent pas avec leur conjoint laissé au Maroc. Cela s'explique en partie par l'émigration relativement récente vers ces deux pays qui constituaient les nouvelles destinations des marocains à partir de la seconde moitié de la décennie 1970. Par contre, les pays traditionnels d'immigration des marocains : l'Allemagne (5,7%), la Hollande (6,3%), la France (6,6%) et la Belgique (7,7%) enregistrent les plus faibles proportions de chefs de ménage migrants et mariés vivant seuls sans conjoint.

La taille moyenne des ménages des migrants qui semble avoir été élevée au moment de l'émigration avec 7,2 personnes en moyenne (enquête de l'INSEA, 1998) a évolué à l'étranger pour se situer à 3,81 personnes en 2005.

Un peu plus des trois-quarts (78,2%) des migrants vivent actuellement en famille avec leurs conjoints et/ou leurs enfants et se répartissent entre 8,3% de ménages regroupant le chef de ménage et son conjoint, 2,4% de ménages composés du chef de ménage et de ses enfants et enfin de 67,4% de ménages constitués du chef de ménage, de son conjoint et de leurs enfants, catégorie qui prévaut actuellement. Les ménages d'une seule personne représentent 13,9% et sont constitués essentiellement d'hommes célibataires, mais aussi de divorcés ou de veufs et de migrants ayant laissé leur conjoint et enfants au pays d'origine. La part des ménages composés de personnes sans lien de parenté et vivant ensemble sous le même toit est de 7,9%.

L'enquête était l'occasion de se renseigner sur l'attitude des chefs de ménage migrants vis-à-vis du mariage mixte. Les résultats indiquent que 30,3% y sont favorables (avec 50,9% pour les femmes et 29% pour les hommes), 60,1% se sont déclarés contre et 9,6% sont sans avis.

La France, pays traditionnel d'immigration marocaine se distingue par la proportion la plus élevée de migrants chefs de ménage ayant une attitude favorable vis-à-vis du mariage mixte, avec 36,3%. La Belgique vient en seconde position avec 32,5%, suivie par l'Allemagne et l'Italie avec 29,2%. Les migrants résidant en Hollande et surtout en Italie enregistrent les proportions les plus faibles de personnes favorables au

mariage mixte, soient 24,6% et 20,1% respectivement. On relève également que le pourcentage de ceux qui sont favorables diminue avec la durée de séjour à l'étranger.

La répartition des migrants selon le pays de naissance, montre que la proportion des migrants nés au Maroc atteint 56,3% contre 43,7% nés à l'étranger. Parmi ceux nés au Maroc, 41,1% sont natifs de milieu urbain et 15,2% du milieu rural. Par pays de naissance, 24,4% des MRE sont natifs de France, 5,1 % de Belgique, 4,6% d'Espagne, 4,0 % sont nés dans les Pays-Bas, 3,3 % sont nés en Italie, et seulement 1,7 % sont nés en Allemagne et en Angleterre.

Quant à la mobilité entre pays de destination des MRE chefs de ménage, elle est relativement faible, du fait que la majorité s'installe définitivement dans le premier pays de destination et que peu nombreux sont ceux qui ont transité par un autre pays avant de migrer vers le pays de résidence actuel.

La France et l'Espagne retiennent le plus les migrants chefs de ménage qui s'y sont dirigés directement du Maroc : 95,3% et 91,2% des enquêtés qui ont émigré vers ces deux pays respectifs y sont restés ; les autres ont transité par d'autres pays. Ces pays ne devançant que très peu l'Italie et la Belgique qui ont pu retenir respectivement 88,9% et 85,7% des marocains enquêtés. Ils sont suivis par les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne avec respectivement 83,8%, 82,8% et 81,5% des migrants qu'ils ont reçus directement.

En fait, les résultats de l'enquête révèlent que les migrants chefs de ménage sont majoritairement des personnes à mobilité restreinte, avec 89,2% des migrants qui n'ont effectué qu'une seule migration à l'étranger, 8,4% ont effectué deux déplacements et 2,4% se sont déplacés 3 fois ou plus (1,5% ont résidé dans 3 pays à l'étranger et 0,9% seulement dans 4 pays ou plus).

En termes d'ancienneté migratoire, l'enquête a permis de la situer à 19,3 ans en moyenne pour l'ensemble des chefs de ménage migrants enquêtés. Moins de quatre migrants sur dix (36,7%) ont une ancienneté migratoire de 25 ans et plus et un peu plus du quart (27%) ont une ancienneté oscillant entre 15 et 24 ans. Plus du tiers (36,2%) des chefs de ménage migrants ont séjourné à l'étranger pour une durée de moins de 15 ans et près du quart (25%) ont enregistré une ancienneté migratoire inférieure à 10 ans.

L'analyse selon les périodes migratoires montre qu'environ un quart des chefs de ménage migrants enquêtés (25,9%) étaient partis au cours de la décennie 70, période de fermeture des frontières, d'adoption des mesures restrictives par les politiques migratoires des pays européens. Près d'un cinquième (21,3%) ont émigré au cours des années 80, alors que le mouvement d'émigration a atteint son apogée au cours de la décennie 90 avec un tiers des départs (32,9%). La décennie 2000 a enregistré quant à elle 11,8% des chefs de ménage enquêtés. Le faible poids des départs récents s'explique par le fait qu'il s'agit ici des chefs de ménage.

## II- L'insertion des MRE par l'éducation et la formation

L'analyse des données de l'enquête relatives au capital scolaire et aux parcours de formation des MRE chefs de ménage montre :

- ✓ une nette évolution du niveau de scolarisation des MRE chefs de ménage, mais qui restent faiblement diplômés et /ou qualifiés ;
- ✓ des différences de générations en matière d'accès à l'éducation et à la scolarisation dans les pays d'accueil, avec de plus en plus de migrants scolarisés au Maroc ;
- ✓ une faible adéquation entre l'éducation et l'emploi et un faible accès des MRE chefs de ménage employés à la formation professionnelle.

En effet, les MRE chefs de ménage sont de plus en plus scolarisés et la part de ceux qui n'ont « aucun niveau d'instruction » s'établit dans l'ensemble à 17,7% seulement, mais grimpe à 54% pour les 65-69 ans, contre à peine 7,5% pour les 20-24 ans. La part de ceux ayant le niveau primaire s'élève à 18,5%, contre 39,2% pour ceux ayant le niveau secondaire et 19,8% pour ceux ayant le niveau supérieur.

Les différences des niveaux de scolarisation chez les MRE chefs de ménage sont assez marquées en fonction de l'ancienneté dans la migration. Les « nouveaux » migrants sont généralement plus scolarisés que les anciens. La proportion des « sans niveau d'instruction » est de 13% chez les MRE chefs de ménage installés dans les pays d'accueil depuis moins de 5 ans, de 12,1 % chez ceux installés depuis moins de 10 ans, de 27,4% chez les migrants résidants dans le pays d'accueil depuis 30 à 34 ans et de 36% chez ceux résidant depuis plus de 40 ans.

Et même si les MRE chefs de ménage sont de plus en plus scolarisés, leur niveau de diplôme n'est pas assez élevé puisque 35,2% d'entre eux déclarent qu'ils ne possèdent aucun diplôme, 36,3% ont un diplôme et un certificat de l'enseignement fondamental, 1,5% ont un diplôme de techniciens et de cadres moyens et 1,9 des diplômes de qualification professionnelle. L'analyse des degrés de qualification professionnelle des MRE chefs de ménage enquêtés confirme ces tendances, puisque 36,9% de MRE exerçant un emploi sans qualification occupent la première place, suivis par les ouvriers qualifiés (28,8%), les ouvriers spécialisés (16,8%) et par les techniciens et les cadres qui ne représentent respectivement que 6,8% et 8,5%.

Globalement, l'analyse des niveaux scolaires, des qualifications et des diplômes des MRE chefs de ménage fait ressortir une diversité des niveaux et une tendance plutôt vers le bas des échelles de qualifications et de diplômes.

Au niveau des différences de générations des MRE en matière d'accès à l'éducation et à la scolarisation dans les pays d'accueil et au Maroc, les données de l'enquête montrent que :

- 72,1% des MRE chefs de ménage qui ont fréquenté l'école ont suivi leurs études exclusivement au Maroc (avec 90,8% et 90,5% des MRE résidant respectivement en Italie et en Espagne). Le fait que la migration des marocains vers les pays européens soit avant tout une migration de travail explique la faible proportion des MRE chefs de ménage ayant suivi des études dans les sociétés d'accueil;

- 8,8% à l'étranger, avec les proportions les plus élevées dans les anciens foyers de la migration marocaine en Europe, en l'occurrence, en Belgique (19,4%) et en France (14,2%) et les plus faibles dans les nouveaux pays d'immigration en Italie (0,8%) et en Espagne (0,7%);

- et seulement 19,1% à la fois au Maroc et à l'étranger.

Au niveau des trajectoires différenciées d'éducation et de formation des MRE, trois indicateurs permettent de déceler les effets de génération chez les MRE :

-L'effet de l'âge qui montre que les jeunes MRE chefs de ménage ont pu bénéficier plus que les vieux d'une formation et d'une éducation dans le pays d'accueil, avec en première position les chefs de ménage MRE âgés de 15 à 29 ans qui déclarent avoir poursuivi leurs études à l'étranger (22.1%) contre 9,3% chez les 30-44 ans et seulement 1,9% chez les MRE chefs de ménage âgés de 45 à 59 ans.

-L'effet de pays de naissance qui met en lumière les différences entre les MRE natifs des pays d'origine et ceux natifs des pays d'accueil. Les trois quarts des MRE chefs de ménage natifs du Maroc (75.9%) ont poursuivi leurs études uniquement au Maroc et 86.7% des natifs de l'étranger ont poursuivi leurs études uniquement à l'étranger.

-Le nombre d'année d'étude à l'étranger qui renseigne sur les différences entre les MRE en ce qui concerne leurs accès au système d'éducation et de formation dans les pays d'accueil. De fait, 89,3% et 74,3% des chefs de ménage MRE résidant respectivement en Italie et en Espagne ont déclaré que le nombre d'années d'étude passées dans ces pays ne dépasse pas quatre années. Cette proportion est de 74,3% chez les MRE chefs de ménage d'Espagne. C'est en France et en Belgique où se trouvent les proportions les plus importantes de MRE chefs de ménage ayant bénéficié d'une formation de longue durée dans le pays d'accueil.

Par ailleurs, l'analyse des lieux d'étude chez les différentes générations de migrants qui ont fréquenté l'école montre que le Maroc a joué un rôle important dans la formation et l'éducation des MRE chefs de ménage qui ont immigré ces deux dernières décennies, pour 82,7% des migrants chefs de ménage des années 1990 et 86,5% de ceux des années 2000.

Les données de l'enquête montrent une faible adéquation entre l'éducation et l'emploi et un faible accès des MRE employés à la formation professionnelle. En effet, 42,4 % des MRE chefs de ménage déclarent que l'emploi occupé ne correspond pas du

tout à leur formation, 27,8% qualifie l'adéquation formation reçue et emploi occupé de moyenne et seulement 29,9% estiment que leur emploi est en parfaite relation avec leur formation et diplôme. Les lieux de formation (formation dans la société d'origine et/ou dans la société d'accueil) semblent avoir une incidence directe sur le degré de rentabilité des formations et des diplômes. Pour les MRE formés exclusivement au Maroc, le problème de l'adéquation se pose avec acuité, puisque seulement 18,9% des MRE chefs de ménage déclarent occuper un emploi en adéquation avec leur formation, contre 53,8% pour ceux formés uniquement à l'étranger et 56,4% pour ceux ayant accompli des parcours scolaires mixtes au Maroc et à l'étranger. Ce sont ces parcours mixtes de formation qui semblent favoriser le plus une bonne rentabilité du diplôme. Toutefois, la proportion des MRE chefs de ménage qui estiment que l'emploi occupé ne correspond pas du tout à la formation atteint près de la moitié (48,9%) des MRE chefs de ménage ayant suivi leurs études uniquement au Maroc, contre 29,9% pour ceux ayant fait leurs études exclusivement à l'étranger et 15,7% pour ceux ayant suivi des parcours scolaires mixtes.

De plus, l'enquête révèle que les MRE chefs de ménage employés accèdent peu à la formation professionnelle : 70,3% des MRE chefs de ménage déclarent n'avoir jamais suivi un apprentissage ou une formation professionnelle, contre 30,7% qui affirment le contraire. Moins de trois personnes sur dix ayant suivi leurs études uniquement au Maroc déclarent avoir suivi un apprentissage ou une formation, contre une personne sur deux respectivement pour celles ayant eu des parcours scolaires exclusivement à l'étranger ou des parcours mixtes.

Par ailleurs, les MRE déclarent que l'accès à l'apprentissage ou à la formation professionnelle est déterminant pour obtenir un emploi (54,5% des MRE chefs de ménage), pour améliorer leurs compétences (30,7%, pour obtenir une promotion de travail (4,4%). Seuls 9% précisent que la formation n'a apporté aucun changement pour eux.

Les données de l'enquête relative à la situation des MRE en matière d'éducation et de formation éclairent également l'insertion des enfants des migrants dans la scolarisation au niveau des pays d'accueil. Les parents qui investissent dans l'éducation de leurs enfants, envisagent souvent leur inscription dans la scolarisation comme la voie royale de l'insertion socio-économique et de la réussite sociale dans les pays d'accueil. A ce propos, les données de l'enquête montrent une généralisation de la fréquentation de l'école pour les enfants des migrants dans les différents pays d'accueil, fréquentation qui est plus massive dans les anciens foyers migratoires (la France, la Belgique et la Hollande), que dans les nouveaux (Espagne, Italie...).

Il ressort de l'enquête que la majorité des enfants des MRE chefs de ménage poursuivent leurs études au-delà de l'âge de 15 ans. Mais les parents migrants ne sont pas tous satisfaits face au déroulement de la scolarisation de leurs enfants qui ont plutôt

tendance à ne pas s'inscrire dans de longues études considérées comme signe de réussite scolaire et professionnelle.

Les données de l'enquête montrent que les parents migrants semblent beaucoup plus satisfaits face à la scolarisation de leurs filles que de leurs fils. Lorsqu'elles accèdent à l'école, les filles de migrants réussissent mieux que les garçons. Elles montrent aussi l'ampleur de l'échec scolaire dans le parcours éducatif des enfants des migrants

Globalement, les données de l'enquête montrent que la position des chefs de ménage MRE et de leurs enfants en matière d'éducation et de formation ne favorisent pas toujours une meilleure insertion socio-économique, particulièrement dans les pays où la migration marocaine est relativement récente. Les données de l'enquête indiquent clairement l'existence d'un fort clivage entre les « nouveaux » et les « anciens » pays d'installation. Les difficultés des MRE pour s'insérer dans les sociétés d'accueil par l'éducation et la formation paraissent plus marquées dans les nouveaux pays d'immigration (Espagne et Italie).

### **III- L'insertion des MRE par l'accès au marché du travail des pays d'accueil**

L'analyse de l'insertion des MRE dans les marchés de travail des pays d'accueil européens, a permis d'apprécier leur participation différenciée à l'activité économique, de connaître les structures et les statuts socioprofessionnels et les branches d'activité qui les occupent, les niveaux de leur qualification et la régularité de leur emploi, de mesurer leur mobilité socioprofessionnelle intra et intergénérationnelle et de mettre en lumière leurs conditions de travail.

L'enquête révèle que le taux d'activité de l'ensemble des MRE âgés de 15 ans et plus, s'établit à 57,1%, avec un taux de 74,6% pour les hommes qui est plus que le double de celui des femmes (34,7%), ce qui dénote une participation limitée des femmes au marché de travail des pays d'accueil. Le taux de chômage qui s'élève à 8,2% pour les MRE enquêtés, affecte plus les femmes avec un taux de 12,9% qui est le double de celui relevé chez les hommes (6,5%). Pour le sous groupe des MRE chefs de ménage enquêtés, le taux de chômage global pratiquement faible de 4,9%, s'élève à 4,8% pour les hommes et à 7,6% pour les femmes.

Selon le niveau d'instruction de l'ensemble des MRE, les données de l'enquête montrent que près d'un quart des actifs de 15 ans et plus n'ont aucun diplôme, 56,2% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire, 12,6% sont diplômés de l'enseignement supérieur et 2,7% ont un diplôme de technicien et 3,9% d'un diplôme de qualification ou assimilé. Les MRE actifs semblent subir les lois d'un marché de travail segmenté dans les pays européens

d'accueil qui les cantonnent dans des activités au bas de l'échelle sociale, exigeant peu de qualification et recourant relativement à l'emploi à temps partiel.

Les mariages et la fécondité sont des facteurs qui ont des effets sur l'activité économique des MRE et sur leur insertion dans les pays d'accueil. Vivant seuls, les MRE sont pleinement actifs (98,1%), en couple sans enfants, les deux conjoints participent fortement au marché du travail (avec respectivement 88,9% et 46,8% pour les hommes et les femmes) et l'avènement des enfants réduit fortement l'activité des femmes (soit 32,5% contre 68,9% pour les hommes).

Les MRE qui semblent mieux insérés dans les marchés de travail des pays d'accueil avec des taux d'activité relativement élevés, sont installés depuis cinq ans (82%) ou de 5 à 10 ans (90%), les MRE nés au Maroc (62,5%) plutôt qu'à l'étranger (42,2%), ayant la nationalité marocaine (59%) et résidant en Espagne et en Italie (68,1%).

La répartition de l'ensemble des MRE actifs des deux sexes selon les professions principales montre que près de 71% sont employés dans des professions de faibles qualification en tant qu' « artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux » (24,5 %), « manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers » (18,6%), « employés » (18,0 %) et « cadres moyens » (10,2%). Les professions exigeant des niveaux élevés de qualification, tels que « membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises » et « cadres supérieurs et membres des professions libérales », ne sont exercées que par 7,5 % des MRE actifs. Le reste des professions occupe 21,5% des MRE actifs, avec le groupe des « conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage » (8,0 %), suivi, par les groupes « ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche » (6,3 %) et par les « commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers » (4,7 %).

Selon le statut professionnel de l'ensemble des MRE, le salariat reste dominant avec près de 90% des MRE actifs (soit 94% pour les hommes et 88,5% pour les femmes), les employeurs et les indépendants représentent près de 9,4% des actifs (soit 10,9% et 5% respectivement pour les hommes et pour les femmes) et la part du statut professionnel à caractère traditionnel « des aides-familiales et des apprentis » est négligeable (0,6%).

L'examen de la féminisation de l'emploi selon le statut professionnel montre que 27% des MRE actifs salariés sont des femmes, contre 17% pour les actifs indépendants et 9,4% pour les employeurs.

La répartition de l'ensemble des MRE actifs selon les branches d'activité économique montre la prédominance des secteurs économiques intensifs en main d'œuvre, avec en tête le tertiaire (50%), suivi par l'industrie (y compris artisanat 26%), le BTP (16,8%) et l'agriculture, forêt et pêche (7,2%).



Les femmes sont plus présentes que les hommes dans les services (soit respectivement 79,7% et 39,0 % des actifs de chaque sexe), notamment au niveau des branches « restauration-hôtellerie, banques-assurances-affaires immobilières, services personnels et domestiques », les « services fournis à la collectivité » et le commerce », soit respectivement 38,0%, 30,2% et 14,1% des actives mobilisées par le secteur tertiaire. Les hommes sont plutôt employés dans le secteur industriel (30% contre 16,4% pour les femmes), les BTP (22,2% contre 1,3% pour les femmes) et dans le secteur agricole (8,8% contre 2,6% pour les femmes).

Analysée selon le degré de qualification, l'insertion des MRE actifs dans le marché de travail des pays d'accueil est handicapée par le manque de qualification (32,7% des MRE actifs n'ont aucune qualification) ou par la faiblesse des niveaux de qualification (15,9% des MRE sont des ouvriers spécialisés). Les ouvriers qualifiés représentent 26,9%, les techniciens 8,5% et les cadres 9,3% seulement. Selon les pays de résidence, si les MRE sans qualification sont concentrés en Espagne et en Italie, ceux qualifiés sont plus présents dans les anciens foyers migratoires, notamment en France. L'ancienneté migratoire exerce un effet positif sur le degrés de qualification, car plus la première s'allonge, plus la seconde s'apprécie.

L'observation de l'ensemble des MRE actifs selon la régularité dans le travail montre que 94,1% d'entre eux exercent un emploi à temps plein, contre 4,6% occupés à temps partiel et 1,3% occupant des emplois saisonniers. Les femmes plus que les hommes sont exposées à l'emploi atypique, soit 11,1% pour l'emploi à temps partiel (contre 2,3% pour les hommes) et 1,8% pour l'emploi saisonnier (contre 1,2% pour les hommes).

S'agissant de la mobilité professionnelle, l'enquête montre que le statut socioprofessionnel des pères MRE est fortement dominé par la catégorie d'ouvriers artisanaux, agricoles et non agricoles qui représente 71,6 %, contre seulement 15,5 % pour les cadres moyens et employés de bureau et à peine 5,8% pour la catégorie des cadres supérieurs et membres des professions libérales. Les descendants des MRE occupent un peu moins la catégorie d'ouvrier (52,9 %) et un peu plus le groupe des cadres supérieurs et membres des professions libérales (7,7 %) et une place importante dans celle des cadres moyens et employés de bureau (36,2 %).

L'indice global de reproduction qui signifie que les descendants actifs de MRE exerçaient une profession appartenant au même groupe que celle de leurs pères, est estimé à 51,4 % parmi les actifs MRE âgés de 15 ans et plus. Les autres (48,6 %) ont subi un changement de catégorie socioprofessionnelle. L'indice de mobilité ascendante (mesurant la proportion des fils qui ont occupé une catégorie de profession supérieure à celle de leurs pères) est évalué à 35,3%, alors que celui de la mobilité descendante ne représente que 13,3 %.

La proportion d'enfants se retrouvant dans la même catégorie socioprofessionnelle de leurs pères (immobilité) représente près de 31 % pour le groupe «corps législatif, cadres supérieurs et membres des professions libérales», 48,2 % pour « les cadres moyens et employés de bureau », 58,3 % pour «les ouvriers qualifiés des métiers artisanaux, les ouvriers et manœuvres agricoles et non agricoles» et 5,1% pour « les commerçants et les intermédiaires commerciaux et financiers ».

La mobilité descendante touche les fils de MRE occupant la catégorie élevée de « cadres supérieurs et membres des professions libérales », qui se retrouvent dans une profession inférieure à raison de 34,4% pour les « cadres moyens et employés de bureau » et 31,3 % pour « la catégorie des ouvriers ». Elle est également importante pour les fils de « cadres moyens et employés de bureau » et « les commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers » dans la mesure où respectivement 38,8 % et 46,2 % se retrouvent dans la catégorie des ouvriers.

L'analyse de la mobilité ascendante montre que les fils issus de la catégorie des ouvriers, deviennent plutôt des cadres moyens et employés de bureau (33,1%) et dans une moindre mesure des cadres supérieurs et membres des professions libérales (4,8%) et des commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers (3,8%). Les fils de « cadres supérieurs et membres des professions libérales », appartiennent à la catégorie des cadres moyens et employés de bureau (12,9%). Pour les fils de « commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers », ils ont des chances d'appartenir à la catégorie des cadres supérieurs et membres des professions libérales (5,1%) et la catégorie dominante des cadres moyens et employés de bureau (43,6%).

Les MRE ouvriers d'aujourd'hui sont nombreux (79,0%) à avoir eu un père ouvrier, contre seulement 3,4% qui ont eu un père cadre supérieur ou membre d'une profession libérale et 11,4% un père cadre moyen ou employé de bureau. Vu le poids du statut d'ouvrier dans la population migrante d'hier, les ouvriers d'aujourd'hui ne sont pas les seuls à avoir eu un père ouvrier, car 45,2% des cadres supérieurs ou membre d'une profession libérale, 65,3% des cadres moyens ou employés de bureau et 83,3% de commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers, sont issus du milieu ouvrier.

Par ailleurs, 26,2% de cadres supérieurs et membres de professions libérales sont recrutés de la classe des cadres moyens et employés de bureau et 4,8% seulement de la classe de commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers. Le taux de recrutement interne pour les différentes classes est de l'ordre de 23,8% pour les cadres supérieurs et membres de professions libérales, 20,6% pour les cadres moyens et employés de bureau et 11,1% pour les commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers.

En raison du faible niveau de formation caractérisant leurs pères migrants, les descendants se trouvent concentrés dans les catégories de «cadres moyens et employés de bureau » (40%) et « ouvriers » (48,2%). Par ailleurs, les fils de MRE sont plus

diplômés que leurs pères, la proportion de ceux qui ont les diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur et de techniciens s'élève à 40,2% pour les descendants, contre à peine 7,8% pour les ascendants.

L'analyse des données de l'enquête relatives au statut professionnel des uns et des autres montre que si 14,7% des pères migrants occupaient le statut d'employeur ou indépendant et 85,3% le statut de salarié, leurs descendances occupent un peu moins les premiers statuts (4,5%) et une part plus importante celui de salarié (95,5%).

L'analyse de la mobilité socio-éducative, consistant à comparer les niveaux des diplômes des MRE à ceux de leurs descendants actifs âgés de 15 ans et plus, révèle que les seconds sont plus formés que les premiers, avec 14,7% de diplômés du supérieur, 7,2% du professionnel, 25,2% de l'enseignement secondaire, 42,2% de l'enseignement fondamental et seulement 7,2% qui n'ont aucun diplôme. Pour les MRE pères, la proportion de ceux qui n'ont aucun diplôme atteint 60,7%, contre 30,2% qui ont le certificat de l'enseignement fondamental et 7,3%, un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur et 1,8% ayant le diplôme de technicien et professionnel.

L'immobilité professionnelle est actuellement le lot de 66,5% d'ouvriers, 21,1% de cadres moyens et employés de bureau et 7,8% de cadres supérieurs et membres des professions libérales. Ils occupent leur emploi actuel avec une ancienneté moyenne de 13 ans (50,8% ont travaillé moins de dix ans avec une ancienneté moyenne de 5 ans et 49,2% plus de 10 ans avec une ancienneté moyenne de 21 ans). Par qualification professionnelle, 37,4% des chefs de ménage migrants non mobiles occupent leurs emplois sans aucune qualification, 44,6% en tant qu'ouvriers spécialisés ou qualifiés et 15,4% en tant que cadres, techniciens ou agents de maîtrises. Les qualifications des emplois de cadres, techniciens et agent de maîtrise non mobile sont des occupations qui ne sont pas assez anciennes (61,5% des chefs de ménage migrants occupent ce genre d'emplois avec une ancienneté de moins de 10 ans).

En termes de promotion dans la carrière depuis le recrutement, 52,8% des chefs de ménage n'ont connu aucune mobilité, dont 64,1% ont travaillé plus de dix ans. La proportion de ceux ayant été promus dans leurs carrières pour une période de travail de moins de 10 ans, concerne 41,9% des cas au sein des chefs de ménage non mobiles.

Différenciés par statut professionnel, les chefs de ménage employeurs d'aujourd'hui représentent 4,8%, les indépendants 6,4% et les salariés 88,8%. Ils occupent des professions sans qualification à raison de 38,4%, suivis des ouvriers qualifiés (30,0%) et des ouvriers spécialisés (18,5%). La qualification de technicien et de cadre ne concerne que 13,1% des chefs de ménage migrants.

La comparaison de la catégorie socioprofessionnelle des chefs de ménage au début de leurs carrières professionnelles à celle au moment de l'enquête, révèle que la proportion des migrants qui ont connu une mobilité dans la catégorie sociale est estimée à 27,5% et celle qui ont connu une immobilité dans leur catégorie socioprofessionnelle

s'établit à 72,5%. Cet indice de mobilité est assez contrasté d'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre.

La mobilité professionnelle reste moins prononcée parmi les catégories de «cadres supérieurs, membres des professions libérales» (4,4%), «les artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux» (24,4%) et les ouvriers et manœuvres non agricoles»(23,3%) et plus prononcée parmi les catégories des «exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche»(49,3%) et les «commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers» (35,2%).

La mobilité des exploitants, ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche recouvre des mouvements vers les catégories des «Artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux» (22%), des «ouvriers et manœuvres non agricoles»(19,0%) et vers celle des cadres moyens et employés de bureau (5,6%). Pour la catégorie «commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers», elle recouvre des mouvements vers les groupes socioprofessionnels des «Artisans, ouvriers qualifiés des métiers artisanaux»(15,7%), des «ouvriers et manœuvres non agricoles» (9,3%), des cadres moyens et employés de bureau (5,6%) et accessoirement vers les cadres supérieurs et membres des professions libérales (2,8%).

La mesure de la mobilité dans la branche d'activité révèle que seulement 28,9% des chefs de ménage actifs migrants ont changé de branche durant leur cycle de vie professionnel, contre 71,1% d'entre eux qui n'ont pas changé de branche où ils ont débuté leur premier emploi.

Selon la situation dans la profession, il y a une faible mobilité puisque 93,3% des chefs de ménage qui ont débuté comme salariés, gardaient le même statut en 2005, 3,3% sont devenus des employeurs et 3,4% des indépendantes.

#### **IV- Les liens économiques et sociaux des MRE avec les pays d'accueil et le pays d'origine**

L'analyse des liens économiques et sociaux des MRE avec le Maroc et les pays d'accueil constitue un axe privilégié de l'enquête sur l'insertion socio-économique des MRE dans les pays d'accueil. L'analyse des liens économiques a porté sur la localisation et la structure des investissements réalisés ou envisagés, sur les incitations aux investissements et sur le profil et la situation des MRE investisseurs au Maroc. L'analyse des liens sociaux a porté sur la fréquence des visites au Maroc et sur les intentions de la migration de retour, en fonction des profils des MRE.

Les MRE sont, pour le moment, des investisseurs en puissance, essentiellement au Maroc, puisque 56,4% des chefs de ménage enquêtés ont réalisé au moins un investissement au Maroc ou aux pays d'accueil, soit un nombre moyen d'investissement par ménage de 0,78. Ces ménages consacrent l'essentiel de leurs investissements, au

Maroc et aux pays d'accueil, à l'immobilier (81,4% des investissements) et au commerce (8,4%); l'agriculture, l'industrie et le tourisme n'en totalisent que 5,3%.

Les deux tiers de ces investissements ont été localisés au Maroc. Plus précisément, 44,1% des chefs de ménage marocains résidant à l'étranger investissent au Maroc, avec un nombre moyen d'investissements par secteur, au Maroc, de 0,49 par ménage. Ils orientent l'essentiel de leurs investissements, au Maroc, vers le secteur de l'immobilier (86,9% des investissements réalisés au Maroc) et, dans une moindre mesure, au commerce (5,2%) et à l'agriculture (4,1%); l'industrie et le tourisme n'en totalisent, tous les deux, qu'une fraction de moins de 2%.

Ces investissements permettent aux MRE de transférer leur savoir-faire, des pays d'accueil au pays d'origine. C'est ce qui ressort de leur tendance à investir, au Maroc, dans les domaines de leur compétence. Abstraction faite de la priorité accordée à l'immobilier, les MRE privilégient, dans la quasi-totalité des cas, l'investissement au Maroc, dans les domaines qui correspondent à leur secteur d'activité au pays d'accueil.

En termes de perspectives, le nombre moyen d'intentions d'investissement par ménage, au Maroc et aux pays d'accueil, est de l'ordre de l'unité (0,99), montrant qu'en moyenne chaque ménage résidant à l'étranger compte réaliser un investissement. Comparés aux investissements réalisés, les intentions d'investissements, au Maroc et aux pays d'accueil, portent moins sur l'immobilier (36,2%) que sur le commerce (34,1%), suivis par l'agriculture (6,9%), le tourisme (5,5%), l'industrie (5,2%) et les autres secteurs (12,2%).

L'analyse des intentions d'investissement des MRE au Maroc, montre que 60,3% des MRE, chefs de ménage, envisagent de réaliser des investissements dans leur pays, que 53,7% de ceux qui ont déjà investi au Maroc et 65,5% de ceux qui ne l'ont pas encore fait comptent y investir et de plus en plus dans les secteurs délaissés jusqu'en 2005.

Plus précisément, le nombre moyen d'intentions d'investissement par ménage enquêté est trois fois plus élevé au Maroc (0,75) qu'aux pays d'accueil (0,24). Si le Maroc a totalisé les 2/3 des investissements déjà réalisés par les MRE, il abriterait les 3/4 de leurs intentions d'investissement. Parallèlement, si plus des 4/5 des investissements réalisés au Maroc ont porté sur l'immobilier, ce secteur ne totalise que près du tiers des intentions d'investissement au Maroc; le reste se répartit entre le commerce (34,0% des projets d'investissement), l'agriculture (8,7%), le tourisme (5,6%) et l'industrie (5,4%).

La répartition des investissements des MRE entre le Maroc et les pays d'accueil est déterminée par plusieurs facteurs, y compris les incitations à l'investissement. Près de la moitié des MRE chefs de ménage (49,9%) ayant investi dans les pays d'accueil déclarent avoir bénéficié, au moins en partie, d'avantages spécifiques. Ces avantages portent essentiellement sur l'accès au crédit, cité par la majorité (73,7%) des MRE ayant

investi aux pays d'accueil, les encouragements fiscaux (12,3%) et les facilités administratives (9,1%).

Interrogés sur les incitations dont ils souhaiteraient bénéficier pour investir au Maroc, les MRE chefs de ménage insistent en priorité sur les facilités administratives (42,4% des déclarations) les facilités d'accès au crédit (18,5%), les encouragements fiscaux (12,6%), la 'transparence et lutte contre la corruption' (8,9%), 'l'accueil, l'orientation et le renseignement' (6,0%), l'infrastructure (5,5%) et sur l'aide technique et technologique (1,5%).

En plus de ces incitations, d'autres facteurs économiques, sociaux et culturels déterminent et l'aptitude des MRE à épargner les fonds requis et la localisation de l'investissement au Maroc ou dans les pays d'accueil.

Les facteurs qui favorisent la propension des MRE à investir au Maroc sont fondamentalement liés à leur attachement à leur pays et au degré de leur intégration dans la vie sociale, syndicale et politique aux pays d'accueil. Cette intégration favorise, à la fois, l'investissement au Maroc et dans les pays d'accueil, tout en faisant converger le maximum d'investissements vers le Maroc. Les MRE socialement isolés dans les sociétés d'accueil, qui se considèrent en situation d'exclusion, sont partout les moins enclins à investir leurs fonds.

Symétriquement, les liens sociaux reflétés par les formes d'attachement au pays d'origine dont notamment la propriété d'un logement au Maroc, le sentiment de l'identité marocaine au pays d'accueil, la transmission des langues berbère et arabe aux enfants, les visites et les intentions de la migration de retour constituent les déterminants d'une option massive des MRE pour l'investissement au Maroc, au lieu du pays d'accueil.

L'investissement dans le renforcement de ces facteurs, notamment à l'égard des nouvelles générations et vagues de MRE, est aussi un investissement dans la solidité et la pérennité de la contribution des MRE au développement économique et social du Maroc.

Exprimés en termes de fréquence des visites au pays d'origine et d'intention de la migration de retour, les liens sociaux sont, en retour, particulièrement intensifiés par l'investissement des MRE, au Maroc, et plus précisément dans l'immobilier.

Sur le plan des va-et-vient entre le Maroc et les pays d'accueil, un séjour de six ans dans les pays d'immigration donne lieu à près d'une moyenne de cinq visites au Maroc. Au cours d'une période de référence de trois ans, seuls 2,0% des marocains résidant à l'étranger, membres des ménages enquêtés, ne se sont pas rendus au Maroc. Par ailleurs, plus de 7 ménages enquêtés sur 10 considèrent que la fréquence de leurs visites au Maroc, durant cette période, est supérieure ou égale à trois fois.

Cette fréquence des visites ne s'applique pas à l'ensemble des MRE, mais uniquement à ceux qui étaient déjà en visite au Maroc en juillet-août 2005 et qui

regagnaient les pays européens d'accueil par la voie terrestre via les ports de Tanger, Nador, Tétouan et Al Hoceima. Elle est rythmée par les contraintes professionnelles et est relativement élevée parmi les MRE qui en ont les moyens, dont notamment les groupes socioprofessionnels aisés et les propriétaires d'un logement au Maroc, utilisé comme lieu de résidence pendant les vacances.

Concernant les intentions de la migration de retour, elles sont plus vives parmi les MRE, chefs de ménage (57,2%), que parmi leurs conjoints (52,8%), ou leurs enfants de sexe masculin (34,7%) ou féminin (35,6%). Ces intentions ont pratiquement la même intensité dans les divers pays d'accueil, de sorte que les pays sources de la migration de retour sont aussi ceux qui regroupent d'importantes proportions des MRE : 40,7% des MRE tentés par le retour résident aujourd'hui en France, 24,2% en Espagne et 16,0% en Italie. Près des 2/3 des investissements réalisés au Maroc sont le fait des ménages dont le chef compte se réinstaller au Maroc.

Sur le plan des raisons, 41,2% des intentions de retour s'expliquent par le désir de vivre avec ou près de la famille restée au pays d'origine, 27,0% par la disposition d'un projet au Maroc et 14,7% par l'insatisfaction à l'étranger. Ceux qui envisagent de pérenniser leur migration le font pour des raisons comparables à celles de l'émigration, à savoir 'Avenir garanti au pays d'accueil' (34,3% des cas), 'Niveau de vie meilleur' (23,4%), 'La vie près des enfants' (24,2%), 'Avantages sociaux' (8,4%) et 'Avoir un projet' (2,0%).

Les intentions de la migration de retour, tout comme la fréquence des visites au Maroc, augmentent à mesure que s'intensifient l'exclusion vécue au pays d'accueil, l'attachement à la culture du pays d'origine et le sentiment d'appartenance au Maroc. Inversement, le regroupement familial, la naissance dans le pays d'accueil, l'obtention de la nationalité étrangère et l'intégration parfaite dans la société d'accueil estompent la fréquence des visites et les intentions de la migration de retour sans toutefois les enrayer.

En fait, la migration de retour tente essentiellement les MRE des groupes socioprofessionnels en bas de l'échelle sociale, ayant été peu ou prou scolarisés, plutôt exclus dans les sociétés d'accueil, à la fin de leur vie active ou sur le point de partir à la retraite, nés au Maroc et y disposent d'avoirs immobiliers ou productifs. Elle l'est aussi parmi les MRE dont le conjoint ou les enfants vivent au Maroc, tout comme ceux qui ont procédé au regroupement familial et dont les descendants n'arrivent pas à s'insérer efficacement par l'éducation et la formation. Tout se passe comme si la pérennisation de la migration est tributaire des cursus requis pour la compétitivité et l'intégration économique et sociale dans les pays d'accueil.

Parmi les facteurs de la migration de retour, il y a aussi la transmission des langues berbères et arabe dialectal aux enfants à un bas âge. De fait, ceux qui sont au début de leur vie migratoire, particulièrement à la fin des études universitaires,

systématiquement frappés par le chômage chronique et la xénophobie au pays d'accueil, sont aussi les plus tentés par la migration de retour.

Cependant, l'écart est largement important entre la proportion des parents et celle des enfants, tentés par la migration de retour. Si rien n'est immédiatement fait, cet écart annonce un changement de comportement des MRE, non seulement en terme de migration de retour, mais aussi et surtout en termes de liens économiques et sociaux qui s'ensuivent, dont notamment les visites, les transferts de fonds et l'investissement au Maroc. Les conséquences de la tendance des liens sociaux au relâchement sont déjà manifestes dans le domaine de l'allocation des investissements des MRE.

En effet, sur le plan de la localisation des investissements des MRE aux pays d'accueil ou d'origine, la part du Maroc n'est que le reflet des investissements qui y sont accumulés par les premières vagues migratoires, celles des années 1960 et 1970. Les vagues récentes sont, de moins en moins, enclines à l'investissement au Maroc. C'est ce qui ressort de l'évolution du rapport entre le nombre d'investissements réalisés par les MRE au Maroc, et le nombre d'investissements qu'ils ont réalisés dans les pays d'accueil en fonction de la vague migratoire.

Ce rapport qui est de 2 fois pour les vagues des années 1960 et 1970, recule à 1,5 fois pour la vague des années 1980 et à 1,4 fois pour la vague des années 1990. Pour la vague des années 2000, ce rapport est de 1,1 fois. Si cette baisse tendancielle de la part du Maroc dans le total des investissements réalisés par les MRE s'explique en partie par l'épargne accumulée par les MRE (épargne liée à la durée de résidence à l'étranger), force est de constater qu'elle se retrouve aussi au niveau de leurs intentions d'investissement.

Par ailleurs, les MRE qui privilégient l'investissement au Maroc, au lieu des pays d'accueil, sont ceux suffisamment intégrés dans les pays d'accueil et attachés au pays d'origine, relevant des classes sociales, moyenne et modeste, et dont les aptitudes humaines sont relativement limitées. Ils sont, eux aussi, prêts à renoncer à l'investissement au Maroc, dans près de 90% des cas, en l'absence d'incitations comparables à celles offertes dans les pays d'immigration.

## **V- L'insertion socioculturelle des MRE dans les pays d'accueil**

L'insertion socioculturelle des immigrés marocains dans les pays d'accueil est appréhendée à travers les formes d'appartenance au pays d'origine et aux pays d'accueil, le dilemme de l'insertion / exclusion des immigrés marocains face au racisme professionnel et socioculturel dans les pays d'accueil, les formes de participation des immigrés marocains dans la vie publique des pays d'accueil et les facilités accordées en matière de pratiques religieuses.

Les formes d'expression de l'appartenance au pays d'origine et aux pays d'accueil observée dans cette enquête concernent l'acquisition de la nationalité, le sentiment



d'appartenance exprimé par les MRE, les voyages au Maroc et le suivi des émissions des chaînes de télévision nationale.

Les données de l'enquête révèlent que 36,2% des MRE chefs de ménage ont obtenu la nationalité étrangère et 63,8% ne l'ont pas encore obtenu au moment de l'enquête. A la différence des nouveaux pays d'immigration marocaine qui affichent des taux faibles d'acquisition de la nationalité par les MRE, tel que l'Espagne (11,5%) et l'Italie (10,5%), les anciens pays d'immigration enregistrent des proportions plus élevées, avec 44,2% en France et 43,9% en Allemagne. Les acteurs des premières vagues migratoires, allant des années 1960 jusqu'aux années 1980, accèdent pour près de la moitié d'entre eux à la nationalité étrangère. Selon l'âge, ce sont les jeunes de 10-19 ans nés sur place et les personnes âgés de 40 à 60 ans, qui accèdent à la nationalité étrangère avec une moyenne gravitant autour de 40% et atteint même 46,3% pour les 45-49 ans. Le niveau d'instruction semble favoriser l'accès à la nationalité, puisque le taux d'obtention de cette nationalité passe de 27% chez les MRE ayant le niveau de l'enseignement primaire à 54,5% pour ceux ayant le niveau de l'enseignement supérieur.

Au niveau du sentiment d'appartenance exprimé par les MRE chefs de ménage, 76,5% déclarent avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc, contre 19,2% qui déclarent avoir une double appartenance au Maroc et au pays d'accueil et seulement 3,9% qui déclarent appartenir uniquement au pays d'accueil. Selon la nationalité, 83,3% des MRE chefs de ménage ayant uniquement la nationalité marocaine et 64,5% des MRE ayant la double nationalité affirment avoir un sentiment d'appartenance uniquement au Maroc. Cette tendance qui est corrélée avec l'âge et atteint 72% chez les 15-29 ans et 84,2% chez les 60 ans et plus, est assez affirmée chez les MRE chefs de ménage qui ont visité le Maroc au moins quatre fois au cours des trois dernières années.

Le sentiment de double appartenance au Maroc et au pays d'origine qui est également assez affirmé chez les 15-29 ans (19,8%) et les 30-34 ans (20,4%), et fortement corrélé au niveau d'instruction allant de 15,6% chez les MRE chefs de ménage ayant le niveau de l'enseignement primaire à 28,2% pour ceux ayant le niveau d'enseignement supérieur. Ce sentiment qui se retrouve chez les MRE chefs de ménage qui ont visité le Maroc une seule fois (23,7%) ou deux fois (22,1%) s'intensifie à mesure que s'allonge la durée de séjour dans les pays d'accueil, soit 12,6% pour les séjours inférieurs à 10 ans, 25,9% pour les séjours compris entre 20 et 29 ans et 23,6% pour les séjours de 40 ans et plus.

Les voyages au pays et le suivi des émissions des chaînes de télévision nationale constituent d'autres formes d'expression de l'appartenance au pays d'origine.

La quasi-majorité des MRE chefs de ménage enquêtés (89,1%) voyagent fréquemment au Maroc, contre 9,1% moyennement et 1,8% rarement. Entête des immigrés qui voyagent fréquemment au Maroc, viennent les chefs de ménage âgés de

60 ans et plus (93,3%) et de 45 à 59 ans (93,5%), suivis par les 30-34 ans (86,4%) et les 15-29 ans (84,9%).

Quant à la fréquence de suivi des émissions des chaînes de télévision nationales, 72,5% des MRE chefs de ménage déclarent suivre ses émissions fréquemment, 14,5% moyennement et 4,8% rarement, contre 8,3% qui déclarent ne jamais les suivre. Cette fréquence s'établit à 73,7% des chefs de ménage enquêtés nés au Maroc, contre 44,2% chez les immigrés nés dans le pays d'accueil, et dont 20% parmi ceux-ci déclarent ne jamais suivre ces émissions. Ces données s'inversent lorsqu'il s'agit des émissions des chaînes de télévision des pays d'accueil : 75% des MRE chefs de ménage nés dans le pays d'accueil les suivent fréquemment, contre 40,1% de ceux nés au Maroc.

Selon le niveau scolaire, le suivi fréquent des émissions des chaînes de télévision nationales faiblit à mesure que s'élève le niveau scolaire, passant ainsi de 81,4% des sans niveau scolaire à 57,6% pour ceux ayant le niveau d'enseignement supérieur.

Près des deux tiers (63,1%) des MRE chefs de ménage enquêtés se considèrent comme étant intégrés dans les pays d'accueil, contre 8,2% qui se considèrent exclus, alors que 28,8% se sentent dans une situation intermédiaire.

C'est dans les anciens pays d'immigration que les MRE chefs de ménage se considèrent intégrés : 70,1% des MRE en France et 71,9% des MRE d'Allemagne. Pour les nouveaux pays d'immigration, ces proportions s'élèvent à 51,3% des MRE chefs de ménage en Espagne et à 55% en Italie. Plus des trois quarts des MRE (76,3%) ayant la double nationalité se considèrent intégrés, contre 55,4% des MRE chefs de ménage ayant uniquement la nationalité marocaine. Les MRE chefs de ménage natifs des pays d'accueil s'inscrivent dans cette tendance avec une proportion de 87,5%, contre 62% pour ceux natifs du Maroc. La perception d'être mieux intégré est fortement corrélée avec le niveau scolaire : elle passe de 46,3% pour les MRE chefs de ménage sans niveau scolaire à 76,7% pour ceux ayant le niveau supérieur.

Près de sept personnes sur dix (69,4%) des MRE chefs de ménage enquêtés déclarent qu'il y a des employeurs dans les pays d'accueil qui refusent d'embaucher des marocains, contre 20,4% qui déclarent le contraire et 10,2% qui ne se prononcent pas. Selon les pays d'accueil, les nouveaux pays d'immigration viennent en tête avec une proportion de 76,3% de MRE chefs de ménage d'Italie, 74,1% de ceux d'Espagne, suivis par ceux de la Hollande (71,5%), de France (66,9%) et d'Allemagne (56,1%). Par ailleurs, 21,7% des MRE chefs de ménage déclarent qu'ils ont fait eux-mêmes ou quelqu'un de leur famille l'objet d'acte raciste ou xénophobe sur les lieux de travail, contre 78,3% qui déclarent le contraire.

La proportion de MRE chefs de ménage qui déclarent avoir été eux-mêmes ou quelqu'un de leur famille l'objet d'actes racistes/xénophobes dans leur quartier résidentiel s'élève à 16%, contre 84% qui déclarent le contraire. Ces proportions sont pratiquement les mêmes pour les MRE chefs de ménage ayant uniquement la nationalité

marocaine et pour ceux qui ont la double nationalité. De même, l'ancienneté migratoire ne change rien aux comportements racistes /xénophobes dans les quartiers résidentiels.

Les MRE chefs de ménage ont été interrogés sur leur participation aux clubs de loisir et aux amicales de travailleurs, sur leur adhésion à un syndicat et sur leur participation politique.

-Les données de l'enquête révèlent que la participation de ces MRE aux clubs de loisir (sport, musique, culture) reste faible avec une proportion de 12,7% seulement, contre 87,3% qui n'en sont pas membres.

-La participation syndicale ne mobilise non plus beaucoup de MRE chefs de ménage puisqu'à peine 6,6% des enquêtés déclarent être membres d'un syndicat dans les pays d'accueil, contre 93,4% qui ne le sont pas.

-En matière de participation politique des MRE, moins du tiers (30,4%) des MRE chefs de ménage déclarent être inscrits sur les listes électorales, 12,8% ne le sont pas et 56,8% déclarent ne pas avoir le droit de s'y inscrire.

Les MRE chefs de ménage ayant la double nationalité sont massivement inscrits sur les listes électorales des pays d'accueil avec une proportion de 80,7%, contre 14,9% qui ne le sont pas et 4,4% qui n'ont pas le droit de le faire.

En matière d'adhésion politique, seuls 1,4% de MRE chefs de ménage enquêtés déclarent être membres d'un parti politique (soit 2,9% des MRE chefs de ménage ayant la double nationalité et 0,6% de ceux ayant uniquement la nationalité marocaine), contre 98,6% qui ne le sont pas.

Par ailleurs, six MRE chefs de ménage sur dix déclarent qu'il est nécessaire de participer à la prise de décision politique dans les pays d'accueil (contre quatre sur dix qui déclarent le contraire), avec près de la moitié (49,3%) de ceux ayant uniquement la nationalité marocaine et 78,2% pour ceux ayant la double nationalité.

Les trois quarts des MRE chefs de ménage enquêtés déclarent bénéficier de facilités en matière de pratiques religieuses, contre 22,3% qui affirment le contraire et 2,6% qui déclarent être non pratiquants. La proportion de MRE chefs de ménage qui déclarent être pleinement satisfaits des facilités octroyées s'élève à 75,1%, contre 22,5% pour ceux qui sont moyennement satisfaits et 2,4% pour ceux qui ne sont pas du tout satisfaits.

**Les Marocains Résidant à l'Étranger**

Analyse des résultats de l'Enquête de 2005 sur l'Insertion Socio-Economique dans les Pays d'Accueil

---

**Centre d'Études et de Recherches Démographiques**

Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Haut Agdal, BP.178 Rabat-Maroc

Tél.: (212) 37 77 42 71 - Fax: (212) 37 68 19 27